

L'an mil neuf cent et sept, du mois
d'Octobre, le dix-septième jour, par
devant nous, Commissaire de l'arrondis-
sement de Congres, délégué à cet effet par
M. le Gouverneur de la province, a
comparu Monsieur Desmaisières,
Camille, nommé par arrêté Royal
du 23 septembre 1900 sept. Bourgmestre
de la commune de Heers, lequel a
prêté entre nos mains le serment
prescrit par la loi du 1^{er} juillet 1860 et
conçu en ces termes:—

« Je jure fidélité au Roi, obéissance
« à la Constitution et aux lois du
« peuple Belge. »—

En foi de quoi nous avons dressé le
présent acte, qui a été signé par nous,
Commissaire, et par le comparant,
après qu'il lui en a été donné lecture.
Le traitement de Bourgmestre
s'élève à fr. 80.—

Fait à Tongry, les jour, mois et
an que dessus.—

Le Comparant, Le Commissaire d'arrondissement,

Desmaisières

M. Niéme

Enregistré à Louvain, le 19^{ème} 1907,
vol. 335 Case N^o. 3. fol. 39
Reçu deux francs cinquante centimes.
2.50 Le Receveur,
Coquitare